

BPJEPS

ANIMATION SOCIALE

Formation à Amiens (Somme) d'août 2019 à novembre 2020

Alternance : 600h en Structure d'accueil + 600h en Centre de formation

INFOS & INSCRIPTION

CEMÉA Picardie

Émilie ENGRAND

Secrétaire des Formations
professionnelles à l'Animation

03 22 71 79 00

eengrand@cemea-picardie.asso.fr

LIEU

Amiens (Somme)

CALENDRIER

27 juin 2019 à 14h

Aux CEMÉA - 7 rue Henriette

Dumuin 80000 Amiens

Information collective

22 juillet 2019

Date limite de dépôt du dossier
d'inscription

26 juillet 2019

Tests de sélection

29 août 2019

Démarrage de la formation

25 novembre 2020

Fin de la formation

TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la
limite des places disponibles et
selon sélection)

Salarié :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative
d'entrée en formation : 60 €
- Formation : 6300 € (10,5 €/h)

Autre situation : nous consulter

**Animez des activités et menez des projets d'animation
en structure éducative, sanitaire, sociale.**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le BPJEPS est un **diplôme d'État homologué de niveau 4** (niveau BAC), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

À qui s'adresse la formation ?

L'animateur technicien développe, sur des territoires, des actions et des projets d'animation. Il agit en autonomie, au sein de structures privées du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissement de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées), de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'état.

Il intervient **directement auprès des publics** (de l'enfance aux personnes âgées) à partir d'une technique ou d'un ensemble de techniques avec des objectifs visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.

- Mise en activité des personnes et des groupes
- Soutien à l'émergence de projets collectifs ou individuels
- Maintien de l'autonomie de la personne

Organisation de la formation

La mention « Animation sociale » de la spécialité « Animateur » du BPJEPS complète les compétences attestées par le diplôme, constitué de **4 unités capitalisables (UC)**.

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC 4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Les **épreuves de certifications** comprennent deux périodes d'évaluation : la production d'un document et sa soutenance devant un jury (pour UC 1 et UC 2) ; une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (pour UC 3 et UC 4).

Financement & Conditions d'admission ↪

VOTRE VOLONTÉ

Penser l'animation dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure d'intervention sociale.

Travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture différentes.

Prendre en compte la personne, dans une action collective, avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel.

Concevoir et Animer des projets d'animation adaptés aux caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre **la formation comme lieu de rencontre** et d'échange.

Sélectionner et accompagner **des formateurs praticiens engagés**.

Utiliser des **méthodes d'éducation active**.

Faire preuve d'une réelle écoute pour **aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel**.

Taux de réussite à l'examen : 85%*

**En 2018, sur 100 stagiaires d'Animation professionnelle (CQP, BAPAAT, BPJEPS) qui ont passé les certifications, 85 sont aujourd'hui diplômés.*



FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation.

Selon l'expérience attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et se présenter directement aux épreuves de certification.

FAITES-VOUS FINANCER

Votre situation, vous permet peut-être de bénéficier d'une prise en charge !

Salarié :

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

Autre situation : nous consulter

Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au BPJEPS, il faut remplir **deux exigences préalables** : une en lien avec les premiers secours et une seconde de Formation/Expérience.

Premiers secours : posséder le PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU (niv1 ou 2) ou STT

Formation et/ou expérience :



- soit justifier de 200h d'expérience d'animation (comme salarié ou bénévole)
- soit être titulaire d'un diplôme suivant : CQP Animation Périscolaire ou animateur de loisirs sportifs, BAPAAT, BAFA, BAFD, le BAC Pro SPVL, BAC Pro Agricole toute option, Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS, BAC pro ASSP, BEP ASSP, Titre professionnel Agent de médiation, Titre professionnel Technicien Médiation Services, Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale, Diplôme Professionnel d'Aide Soignant, Diplôme d'Aide Médico-Psychologique, Certificat d'Aptitudes Professionnelles «Petite Enfance», Brevet d'Études Professionnelles «Carrières Sanitaires et Sociales», Brevet d'Études Professionnelles Agricoles «Service aux Personnes», D.E. Moniteur éducateur, le D.E. Accompagnement éducatif et social, le D.E. Auxiliaire de puériculture, D.E. ISF

Procédure d'admission

Si vous remplissez les conditions d'accès, vous pouvez engager la procédure d'admission. L'admission en formation comporte **deux étapes** : **l'inscription puis les tests de sélection**.

1. Inscription

- Demander le dossier d'inscription à Émilie ENGRAND (coordonnées en bas de page)
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives) avant le 22 juillet 2019

2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection. Ces tests se composent d'**un écrit de 2h et d'un oral**.

L'entrée en formation est conditionnée par la validation des exigences préalables puis par la réussite aux tests de sélection.



CEMEA
ANIMATION FORMATION
PICARDIE



Émilie ENGRAND



03 22 71 79 00



eengrand@cemea-picardie.asso.fr

